

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 09 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	23
Votants	27

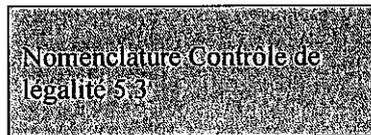
Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, ROSSI Xavier, OUAKKOUCHE Dalila, VINCENT Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Ericka, BERNOU Philippe, BECH Françoise, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Délibérations : 2024-53

Objet : Désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Absents excusés : MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, EYRIGNOUX Sophie, HOSNI Mohammed qui ont donné procuration respectivement à NOTO CAMPANELLA Camille, HILTGUN Luca, CHAPUIS Laurent et CHARVIEUX Sandra

Secrétaire de séance : VAZILLE Angéline



Madame le Maire rappelle/expose :

- Saint-Etienne Métropole a approuvé la mise en place d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) comme le prévoit le Code Général des Impôts ;
- La CLETC est composée d'un élu par Commune membre de Saint-Etienne Métropole et a pour rôle d'évaluer la charge nette pour chaque transfert de compétences et de soumettre son rapport à l'approbation des communes membres.

Conformément aux dispositions en vigueur, et suite aux récentes élections municipales partielles, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation de son représentant délégué pour représenter la Commune au sein de la Commissions Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Par suite, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner, à cet effet, un membre titulaire et un membre suppléant.

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de :**

- **Elire** en son sein 1 membre titulaire, et 1 membre suppléant, qui représentera la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), comme suit :
 - Titulaire : A BERTHEAS
 - Suppléant : D OUAKKOUCHE

L'HORME, le 16 juillet 2024

Mme Le Maire,

Audrey BERTHEAS

La secrétaire de séance,

Angéline VAZILLE

